



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Italie

Question écrite n° 70877

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur l'aide de la France, en faveur des Abruzzes victimes du tremblement en 2009 et notamment de la reconstruction de la ville de L'Aquila. En effet, ce drame a fortement marqué toute l'Europe, par sa proximité, au-delà des Alpes, ce tremblement de terre dévastateur et endeuillant un secteur historique connu par de nombreux Français d'origine italienne ou par des touristes de notre pays, l'ayant d'ores et déjà visité les années passées. Ce fléau tellurique, qui a atteint l'Italie, a rappelé que l'Europe n'était pas à l'abri d'un tremblement de terre, qui peut éclater dans de nombreuses zones sensibles du territoire européen, notamment dans le sud, sur le pourtour méditerranéen. Cette émotion n'a pas donné lieu à une mobilisation de nos pouvoirs publics pour faire appel aux dons dans la population française, en coordination avec l'État italien, et ce malgré la rencontre internationale que Silvio Berlusconi avait pris l'initiative d'organiser sur place, avec ses collègues chefs d'État. L'ampleur de cette dévastation réclamerait une action de long terme. Il serait donc nécessaire de connaître l'ampleur de l'aide française et celle que nous pourrions envisager pour les années qui viennent. Il lui demande donc de lui transmettre ces données financières.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes informe l'honorable parlementaire que le Président de la République et le gouvernement français se sont immédiatement mobilisés pour proposer d'apporter tout le concours de la France après le séisme des Abruzzes. Au lendemain de la catastrophe, la France a fait part de sa disponibilité pour apporter toute l'aide d'urgence nécessaire, mais l'Italie a préféré décliner l'aide internationale. Notre pays a par la suite proposé son aide sur la forme d'une expertise pour la restauration du patrimoine historique de la région et a mandaté sur place plusieurs missions d'experts. Répondant à l'appel du Président du Conseil italien, les autorités françaises ont accepté le principe d'un « parrainage » par notre pays de la restauration d'un monument historique et emblématique de la ville de L'Aquila, en l'occurrence l'église Santa Maria del Suffragio. La participation française, annoncée lors du G8 de L'Aquila du 8-10 juillet 2009, s'élève pour cette opération à 3,2 millions d'euros, soit 50 % du coût estimé des travaux de restauration. Une lettre d'intention a été signée au niveau administratif. Un accord entre les deux gouvernements, comportant un engagement financier, est en cours de négociation et sera soumis à l'aval du Parlement. Cet accord déterminera les modalités du partenariat et les domaines d'intervention conjointe, ainsi que les phases successives du processus de restauration. Les travaux porteront essentiellement sur la restauration de la coupole de l'église ainsi que sur les décors intérieurs. Ce projet permettra de renforcer, sur le long terme, la coopération franco-italienne dans le domaine du patrimoine culturel.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70877

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 février 2010, page 1239

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2635